UPEC
Connaissance - Action
UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE

UPEC
UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL
FACULTÉ DE SANTÉ

ARRETE n°1
Portant nomination du jury d'admission pour la validation des unités d'enseignement en application des modalités de contrôle des connaissances pour l'année universitaire 2026-2027

La Directrice par intérim de la faculté de Santé de l'Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1, L.712-2, L.952-3 et L.642-1 à L.642-12 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002, relatif au diplôme national du master ;
Vu l'arrêté du 22 mars 2011 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales ;
Vu l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 8 avril 2013 modifié, relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 modifié relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;
Vu l'arrêté du 20 février 2026 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier et portant référentiel de formation, référentiel d'activités et référentiel de compétences ;
Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne en date du 21 octobre 2022 portant adoption de la délégation de pouvoir aux directeurs de composantes pour la composition des jurys d'examen ;
Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne en date du 7 septembre 2026 relative à l'élection de Pierre Wolkenstein en qualité de Président de l'université ;
Vu les statuts de l'UFR de Santé et la désignation de Françoise Botterel en tant que Doyenne par intérim ;
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
Vu les modalités d'organisation et de contrôle des connaissances des diplômes nationaux adoptées par la Commission de la formation et de la vie universitaire le 18 mai 2026 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les jurys se réunissent pour valider les unités d'enseignement en application des modalités de contrôle des connaissances, dans le respect des règles de compensation. Ils sont également chargés de la délivrance des différents diplômes. Les règles relatives à l'organisation des jurys ont été validées par la CFVU du 10 avril 2026.

ARTICLE 2 : Pour l'année universitaire 2026-2027, les compositions de jurys d'admission, de passage et de délivrance de diplôme, ainsi que leur présidence, sont indiquées en annexe.

ARTICLE 3 : Les responsables administratifs par intérim de la composante de la faculté de Santé sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 30 octobre 2026

La Directrice de la Faculté de Santé par Intérim

La Doyenne de la Faculté de Santé par Intérim
Françoise BOTTEREL